

**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du lundi 2 décembre 2024**

**Date de la convocation** : mardi 26 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE (excusée du n° 21 au n° 29), M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Marc ARBERET (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à Mme Corinne TISNERAT), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), M. Claude FERRATO (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Catherine LOUVET-GIENDA (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Lise ARRICASTRE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Néjia BOUCHANNAFA

**Secrétaire de séance** : Madame Lise ARRICASTRE

-----

## **N° 21 Fonds de concours : attribution à la commune de Bizanos pour travaux**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre, la commune de Bizanos sollicite l'octroi de fonds de concours dans le cadre de travaux de réaménagement des voiries de la commune, et qui portent sur la mise en accessibilité des voies (PAVE) et leur sécurisation par la construction de trottoirs et de voies de circulation douces.

### 1 – Aménagement sécuritaire de l'avenue Larribau :

Le plan de financement de ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 166 000 € HT est le suivant :

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	49 800 €
Autofinancement commune	116 200 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Bizanos, un fonds de concours de 49 800 € dans le cadre de son projet d'aménagement sécuritaire et de restructuration de la voie communale – avenue Larribau.

### 2 – Aménagement sécuritaire rue Maréchal Foch – secteur République – secteur Victor Hugo :

Le plan de financement de ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 175 000 € HT est le suivant :

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	52 500 €
Autofinancement commune	122 500 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Bizanos, un fonds de concours de 52 500 € dans le cadre de son projet d'aménagement sécuritaire et de restructuration de la voie communale - rue Maréchal Foch – secteur République – secteur Victor Hugo.

### 3 – Aménagement sécuritaire avenue des Lavandières – secteur Yser Verdun – secteur Albert 1<sup>er</sup> :

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 168 418 € HT avec une base éligible au fonds de concours de 166 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	49 800 €
Autofinancement commune	116 200 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Bizanos, un fonds de concours de 49 800 € dans le cadre de son projet d'aménagement sécuritaire et de restructuration de la voie communale – avenue des Lavandières – secteur Yser Verdun – secteur Albert 1<sup>er</sup>.

#### 4 – Rénovation des courts de tennis et de ses abords :

La commune souhaite mener un projet de rénovation des courts de tennis couverts et non couverts ainsi que des abords de cet équipement avec notamment la mise en accessibilité des accès.

Le plan de financement de ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 70 000 € HT est le suivant :

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	21 000 €
Autofinancement commune	49 000 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Bizanos, un fonds de concours de 21 000 € dans le cadre de son projet de rénovation des courts de tennis couvert et non couvert et de ses abords.

#### **Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 49 800 € à la commune de Bizanos dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de l'avenue Larribau ;**
- 2. Décider d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 52 500 € à la commune de Bizanos dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de la rue Maréchal Foch – secteur République – secteur Victor Hugo ;**
- 3. Décider d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 49 800 € à la commune de Bizanos dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de l'avenue des Lavandières – secteur Yser Verdun – secteur Albert 1<sup>er</sup> ;**

**4. Décider d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 21 000 € à la commune de Bizanos dans le cadre du projet de rénovation des courts de tennis couvert et non couverts et de ses abords ;**

**5. Autoriser M. le Président à signer les conventions financières à intervenir entre la CAPBP et la commune de Bizanos ;**

**6. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 20108.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU